

Flash Info



Chères Adhèrentes, chers Adhérents,

L'année 2014 a été riche en projet et pour cette fin d'année je souhaite vous faire un bilan des projets importants de notre structure.

Dans notre dernier flash info, je vous informais de la décision du groupe Mutualia d'intégrer un réseau de soins à partir du 1^{er} janvier 2015. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce projet ne verra le jour que dans le courant du 2^{ème} trimestre 2015. Vous serez informés du démarrage puisque nous vous transmettrons une nouvelle carte d'adhérent intégrant le logo de notre réseau de soins.

Avec l'accord National Interprofessionnel rendant obligatoire la souscription d'une complémentaire santé pour tous les salariés, nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour être présent sur le marché. C'est pourquoi nous allons intégrer l'Union de Groupe Mutualiste UMANENS qui va nous permettre de nous positionner sur des accords de branches et des contrats entreprises au niveau national.

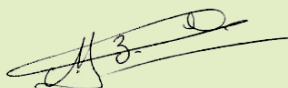
Pour 2015, avec la réforme du contrat responsable, nous allons revoir les garanties de tous nos contrats pour qu'ils restent responsables et que vous ne soyez pas pénalisés tant au niveau de vos garanties qu'au niveau de vos cotisations.

Votre cotisation en 2015 évoluera en fonction des éléments suivants :

- Votre âge,
- L'Objectif Nationale des Dépenses d'Assurance Maladie est de 2.1%,
- La nouvelle taxe sur les médecins traitants (5€ par personne protégée par an),
- La fiscalité des mutuelles continue de peser sur les charges de la mutuelle :
 - Nous ne bénéficierons plus d'abattement de l'impôt sur les sociétés et les différentes taxes qui y sont associées (Taxe d'apprentissage, Contribution économique territoriale, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises...).

Les contraintes réglementaires européennes nous conduisent à mener des projets importants et coûteux mais je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour limiter nos frais de gestions et maîtriser nos dépenses.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes meilleurs vœux mutualistes pour l'année 2015.



Michel BRODEL

Président de Mutualia Nord De France

Agences

Agence de Lille

31 rue Inkerman ☎ 03 20 13 75 08
9h30-12h30 / 13h30-17h30

Agence d'Arras

1 rue André Gatoux (locaux MSA) ☎ 03 21 24 60 87
9h-12h30 / 13h30-17h

Agence de St Quentin

18 rue Dachery ☎ 03 23 64 30 09
9h-12h30 / 13h30-17h45

Agence d'Amiens

10 rue Général Leclerc ☎ 03 22 72 53 59
9h-12h30 / 13h30-17h45

Agence de Meaux

5 rue du Grand Cerf ☎ 01 64 34 20 67
9h-12h30 / 13h30-17h45

EN 2015, MUTUALIA INNOVE POUR SES ADHERENTS AVEC UN NOUVEAU «SERVICE DE RELATION ADHERENT» !

MUTUALIA SIMPLIFIE VOS DEMARCHES ET AMELIORE LA QUALITE DE SES SERVICES :

UN SEUL NUMERO POUR LA GESTION DE VOTRE CONTRAT

- Une gestion simplifiée et une réponse personnalisée
- Un numéro d'appel local et non surtaxé
- Des conseillers pour vous accompagner en toute sérénité.

ET N'OUBLIEZ PAS...

L'espace adhérent sur www.mutualia.fr, consultable gratuitement et 24h/24 pour accéder à vos remboursements (régime obligatoire et Mutualia), aux données de vos contrats, etc...

POUR NOUS CONTACTER

Téléphone: **0321 159999** / www.mutualia.fr

LA PROXIMITE MUTUALIA C'EST...

Un service 100% Mutualia pour des réponses de qualité et des conseillers à votre disposition, sans serveur vocal !

Mutualia Hospi :

Pour une hospitalisation en toute sérénité !

Parce qu'une hospitalisation cache de nombreux frais, Mutualia vous propose son offre : Mutualia Hospi.



Mutualia Hospi, la solution confort

Allocation hospitalière versée en cas d'hospitalisation due à un accident ou une maladie, Mutualia Hospi vous apporte plus de confort durant ce moment difficile.

Ouverte à tous, jusqu'à 70 ans, cette allocation vous permet notamment de prendre en charge :

- Les frais annexes liés à votre hospitalisation (TV, presse,...),
- Les frais supplémentaires tels que les dépassements d'honoraires ou la chambre particulière,
- Ou encore les frais liés à la venue d'un proche.

Comment adhérer ?

- Choisissez le montant de votre indemnité : 10, 20, 30 ou 40€ par jour,
- Souscrivez sans questionnaire médical,
- Bénéficiez le moment venu de votre allocation sans justificatifs de dépenses.

Votre indemnité est versée :

- Dès le 1^{er} jour en cas d'accident (l'hospitalisation doit intervenir dans les 24h qui suivent l'accident),
- Dès le 4^{ème} jour en cas de maladie,
- Dès le 6^{ème} jour en cas de maternité.

SITE INTERNET

www.mutualia.fr fait peau neuve... design et nouvelles fonctionnalités au service des internautes !

UN GRAPHISME RESOLUMENT MODERNE mêlant à la fois le dynamisme de l'image et l'ergonomie de la structure, le site offre désormais une navigation simplifiée et optimisée et ce, sur tous les supports smartphones, tablettes et ordinateurs.

LES GRANDES NOUVEAUTES. De nouvelles fonctionnalités pratiques telles que le « simulateur de remboursement » ou encore « quelle formule choisir ? » ont été créées pour aider l'internaute à choisir la formule santé la plus adaptée à ses besoins. Désormais, en seulement trois étapes, l'internaute peut réaliser son devis, selon ses besoins, et choisir parmi 3 formules santé avant de souscrire directement en ligne sur un espace sécurisé.

ET POUR LES ADHERENTS... Mutualia.fr pour les adhérents c'est toujours votre espace personnel en ligne pour consulter vos remboursements et accéder à toutes les informations de votre contrat. L'espace dédié à votre Mutualia en région avec les événements près de chez vous soutenus par Mutualia, les actualités de votre mutuelle ainsi que toutes les coordonnées de votre conseiller ; sans oublier... le « simulateur Aide à la Complémentaire Santé » (ACS) pour évaluer vos droits, les conseils santé et prévention, la foire aux questions et le lexique pour vous accompagner au quotidien !



Le Conseil d'Administration ainsi que toute l'équipe Mutualia Nord de France vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015

AGRIPRO

MUTUALIA AGRIPRO, LE NOUVEAU PRODUIT PREVOYANCE POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES !

En tant qu'exploitant agricole, conjoint collaborateur ou aide familial, vous bénéficiez depuis le 1^{er} janvier 2014 de l'AMEXA (Assurance Maladie des Exploitants Agricoles), en complément de l'ATEXA (Assurance Accident du Travail des Exploitants Agricoles). Versée par votre régime obligatoire MSA, cette aide ne vous permet pas de faire face aux coups durs et de gérer sereinement votre exploitation.

MUTUALIA AGRIPRO, COMMENT CA MARCHE ?

Vous bénéficiez d'un complément de revenus supplémentaire pour protéger votre activité et votre famille. Cette solution prévoyance vous apporte sérénité et confort, avec des prestations adaptées et modulables selon vos revenus, vos activités et la composition de votre foyer.

Mutualia Agripro* se sont, par exemple, des indemnités journalières pour compenser la perte de revenus en cas d'arrêt de travail ; une rente mensuelle en cas d'invalidité ; Un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ou de décès. Avec MUTUALIA AGRIPRO, vous avez le choix de couvrir votre vie professionnelle et/ou votre vie personnelle et vous profitez, par ailleurs, d'une gestion simplifiée grâce au partenariat historique avec la MSA.

*voir conditions dans le Règlement Mutualiste.



Pour un accompagnement personnalisé et des informations sur nos produits de Prévoyance, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller Mutualiste ou rendez-vous sur notre site web.

Mutualia

Entre nous, c'est humain

N°Azur 0810 00 12 12

PRIX D'UN APPEL LOCAL

www.mutualia.fr

Mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 390967511. Personne morale de droit privé à but non lucratif.

Siège Social : 1 rue André Gatoux - 62024 ARRAS Cedex